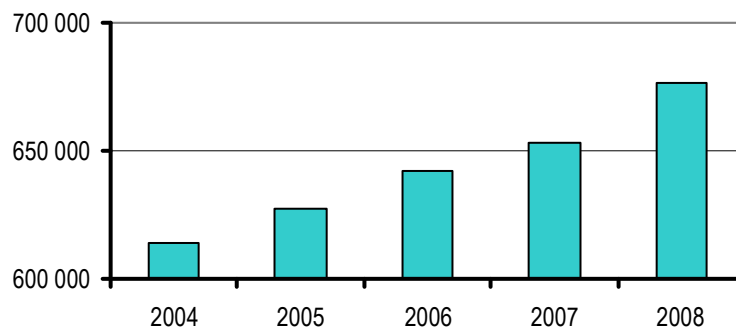


Indicateur n° 6 : Offre d'équipements et de services en faveur des personnes âgées.

1^{er} sous-indicateur : nombre d'équipements et de services en faveur des personnes âgées.



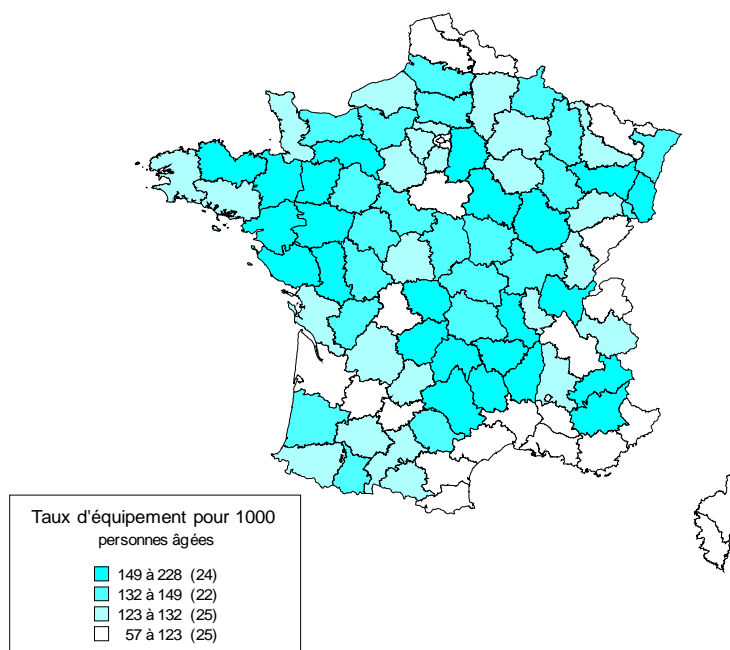
Source : STATISS 2004 2005 et 2006 pour données 2003, 2004 et 2005, DREES pour données 2006, CNSA pour données 2007 et 2008 (FINESS).

Le nombre de places pour personnes âgées a connu un rythme de progression annuel moyen de +2,4 % entre 2004 et 2008 avec un total de 676 655 lits et places installés fin 2008 pour l'ensemble de l'offre en établissements et services médico-sociaux. La progression de l'offre de services a été plus dynamique entre 2007 et 2008 qu'une année auparavant (+3,6 % contre +1,4 %). Cette progression est beaucoup plus forte sur le secteur des services médicalisés à domicile (+11 %) que sur la prise en charge en établissements (+2,2 %), sous l'impulsion des différents plans et de la plus grande rapidité d'installation de ces services.

Le nombre de lits et places installées a augmenté d'environ 52 000 entre 2003 et 2007 sous l'impulsion du *plan Vieillesse et Solidarité* qui prévoyait initialement le financement de 40 000 places nouvelles sur la période se décomposant en : 10 000 places en EHPAD, 17 000 places de SSIAD, 13 000 places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire. Les places supplémentaires proviennent d'installation de places financées sur les plans antérieurs (2000-2001).

Le nombre de places effectivement installées au cours de l'année 2008 a été de l'ordre de 23 000, du fait de la nouvelle dynamique engagée par le Plan Solidarité Grand Age dont l'objectif pour 2008 était la création de 16 750 places nouvelles, soit 7500 places d'EHPAD, 6000 places de SSIAD, 2125 places d'accueil de jour, et 1125 places d'hébergement temporaire.

Taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées en 2008, par département



Source : CNSA

Si certains départements ont pu accroître le taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées depuis 2004, la tendance nationale est à la diminution. Les évolutions démographiques montrent en effet que les besoins en services sont supérieurs à l'offre. Cependant, on constate une amélioration du taux d'équipement en 2008, qui résulte d'une politique volontariste depuis 2005 et se traduit par une évolution importante de l'objectif global des dépenses médico-sociales (OGD) en faveur des personnes âgées sur la période. L'entrée en dépendance plus tardive et moins fréquente tend en outre à réduire la pression de la demande.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur de cadrage n° 6 (1^{er} sous-indicateur) :

Les lits ou places pris en compte concernent les structures suivantes : maisons de retraite (médicalisées - dont lits en établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) et en sections de cure médicale - ou non médicalisées), logements-foyers (médicalisés uniquement), unités de soins de longue durée, services de soins à domicile (SSIAD), accueil de jour et hébergement temporaire. Ces données sont extraites de FINESS.

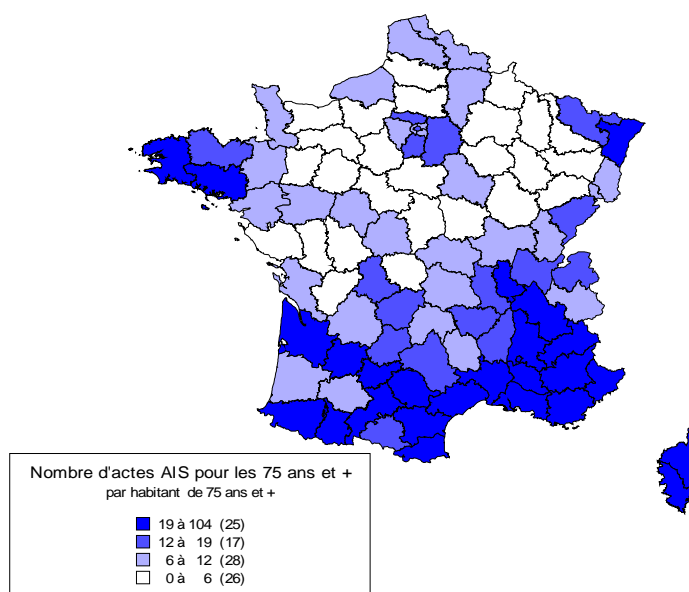
Le nombre de lits en USLD n'est plus renseigné dans FINESS depuis 2007 : les chiffres retenus sont ceux de la statistique annuelle des établissements au 31 décembre 2007.

Les taux d'équipement départementaux sont calculés en rapportant le nombre de places ou de lits installés à la population âgée de 75 ans et plus, multipliés par 1 000 habitants.

Indicateur n° 6 : Offre d'équipements et de services en faveur des personnes âgées.

2^{ème} sous-indicateur : nombre d'actes infirmiers de soins (AIS) délivrés aux personnes âgées.

Nombre d'actes infirmiers de soins pour les 75 ans et plus, par habitant, en 2008, par département



Source : CNSA – SNIIRAM, données régime général

L'activité des infirmiers libéraux intervenant au domicile des personnes âgées dépendantes constitue un élément essentiel de l'offre de soins médicaux à domicile (accompagnement en SSIAD, interventions d'une infirmière libérale). Le nombre d'actes cotés AIS (actes infirmiers de soins) effectués auprès des personnes de 75 ans et plus est un critère de répartition utilisé par la CNSA pour répartir les enveloppes de mesures nouvelles dans le secteur des personnes âgées (au sein du critère de l'euro par habitant qui participe pour 50% dans la répartition). Il a progressé de 6,5 % en 2008 par rapport à 2007.

Le rapprochement de l'offre libérale de soins infirmiers et des taux d'équipement médico-sociaux met en évidence que les régions ayant des taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux élevés sont caractérisés par un faible ratio d'AIS par habitant (c'est le cas en Bourgogne, Champagne Ardennes, Poitou-Charentes). Inversement les régions du littoral méditerranéen (PACA, Corse, Languedoc-Roussillon) à fort volume d'AIS / habitant se caractérisent par des taux d'équipement bas. La dispersion du nombre d'AIS par habitant de 75 ans et plus est particulièrement importante et peut être corrélée à la densité d'infirmiers libéraux.

La dépense en AIS pour les personnes âgées de 75 ans et plus en secteur libéral vient compléter la dépense globale de l'assurance maladie pour la prise en charge de la perte d'autonomie (cf. *indicateur n° 3-1, 2^{ème} sous-indicateur* relatif aux écarts inter-départementaux et inter-régionaux de dépenses médico-sociales en euros par habitant).

Précisions méthodologiques sur l'indicateur de cadrage n° 6 (2^{ème} sous-indicateur) :

Il s'agit des actes infirmiers de soins (AIS) pour l'ensemble de l'année 2008 concernant les seuls bénéficiaires âgés de 75 ans et plus.

Ces données sont extraites du Système National d'Information Inter-Régimes d'Assurance Maladie (SNIIRAM). Elles concernent les seuls assurés relevant du régime général.

Le nombre d'AIS mesuré en 2008 est rapporté à la population des 75 ans et plus

La population par département est fournie pour 2007 par l'Insee.